

Une distillerie qui sent le bouchon

Les grands crus ont aussi leurs résidus. Les riverains les boivent jusqu'à la lie.

C'EST une des plus importantes distilleries privées de France. Implantée à Saint-Genès-de-Lombaud, à 25 km de Bordeaux, la distillerie Douence collecte chaque année, auprès de 10 000 viticulteurs de Gironde, de Charente, de Dordogne et du Gers, les déchets issus de la production de pinard : marc de raisin et lie de vin. Et les recycle pour en faire de l'huile de pépins de raisin, de l'eau-de-vie de vin, du vinaigre, mais aussi de l'acide tartrique, de l'éthanol, du compost... « On rentre un produit et, en fait, il ne ressort quasiment pas de déchets. On est totalement dans un système de développement durable », commente son patron sur le site Internet de la boîte. Magnifique...

Stockés à l'air libre, dans des bassins, des cuves, des entrepôts, des silos et des hangars, une partie des déchets sont brûlés dans de gros séchoirs et chaudières, surmontés de cinq cheminées. La distillerie étant située au fond d'une vallée, les 19 000 habitants des 12 communes alentour en profitent légèrement : en permanence, odeur de pourri, d'acide, de vinasse, fumées noires et dépôts de suie...

Pour la préfecture de la Gironde, « l'entreprise génère clairement des nuisances, que l'industriel doit encore réduire, malgré les efforts déjà consentis en la matière ». Des efforts qu'il a fallu quand même lui arracher. En 2002, la distillerie et son pédégé de l'époque, Jean-Michel Douence, sont condamnés à payer 85 000 euros d'amendes et 21 000 euros de dommages et intérêts pour une série d'atteintes à l'environnement allant du « rejet en eau douce de substance nuisible au poisson » à l'« exploitation sans

autorisation d'installation nuisible au débit des eaux ou au milieu aquatique ».

Péripétie qui n'a pas entravé la formidable volonté d'entreprendre de ses dirigeants, lesquels attendent aujourd'hui un feu vert du préfet pour augmenter leurs capacités de stockage et de production. Le hic est que, depuis 1985, la distillerie Douence les a augmentées, mais ce n'est que maintenant qu'elle cherche à régulariser sa situation.

Tu vinasses ou tu finasses ?

En 2001 et en 2003, la distillerie avait obtenu que deux arrêtés préfectoraux lui permettent de s'étendre, arrêtés annulés par le tribunal administratif de Bordeaux en 2010. Le juge n'avait pas apprécié que, lors de la première enquête publique, le conseil municipal et le maire de Saint-Genès-de-Lombaud, également pédégé de la distillerie, donnent un avis favorable « à l'unanimité » à l'extension de l'activité... Cette « prise illégale d'intérêt par dépositaire de l'autorité publique » a d'ailleurs valu au patron-maire une condamnation à 4 mois de prison avec sursis et 2 000 euros d'amende (1 000 euros de plus en appel) par le tribunal de grande instance de Bordeaux.

Revenu à la case départ, l'industriel avait jusqu'à 2012 pour redéposer sa demande de régularisation. Il a traîné trois ans de plus. Selon la préf, « on peut considérer, certes, qu'il a gagné du temps. Mais aucune mesure de bienveillance de la part des services de l'Etat n'est réservée à cet établissement ».

Fin janvier 2016, démarre une nouvelle enquête publique, que conclut un avis défavorable du commissaire enquêteur. Il pointe « des incohérences, telles que des mesures d'odeur ou de bruit s'arrêtant à la limite de la propriété » ou encore la « mesure de la qualité de l'air, prise à Talence, à 25 km du site ». Mais aussi l'« absence de prise en compte du scénario portant sur une explosion de plusieurs cuves d'alcool en chaîne » ou encore l'« inexistence d'un plan de secours et d'évacuation des populations ».

Cela a dû faire plaisir aux riverains, non ? Impossible de le

savoir. Depuis que la distillerie les a traînés en justice, en 2006, pour « propos diffamatoires », en leur demandant 1 million d'euros, ils se méfient... Et qu'en pense Bernard Douence, l'actuel patron de la distillerie (qui a pris le relais de son frère Jean-Michel) ? « Je n'ai aucun commentaire à faire. Si ce n'est que nous faisons vivre 150 personnes et 1 000 sous-traitants ».

Rancunière, mais généreuse : la distillerie Douence est un des mécènes de la Cité du vin de Bordeaux, si chère à Alain Juppé. Comme quoi, quand ils veulent investir...

Professeur Canardeau